



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 35

Vos actualités municipales / Janvier 2022

Cœur de Brenne : expérimentation d'une navette autonome

La Communauté de Communes Cœur de Brenne a été retenue par le Ministère des transports comme territoire d'expérimentation de véhicules autonomes. En avril, vous pourrez donc essayer cette navette qui va parcourir nos routes. Durant 6 mois, ce minibus sans chauffeur va desservir les communes de Mézières-en-Brenne, de Paulnay, d'Azay-le-Ferron et de Martizay, plusieurs fois par jours. Cette expérimentation va permettre de tester la technologie sur des routes rurales. Jamais une expérimentation dans ce domaine n'avait été aussi loin, avec plus de 34 kms parcourus sur route ouverte. Cette première mondiale permettra de tester les usages de ce nouveau mode de transport.

La communauté de communes Cœur de Brenne souhaite créer cette ligne de transport en commun intra-territoire en zone rurale pour relier ses communes entre elles et ainsi permettre à sa population de disposer d'un moyen de transport pour accéder aux services. En visant un service de mobilité autonome, elle souhaite s'inscrire dans l'avenir en améliorant l'attractivité du territoire tout en favorisant le déplacement de sa population la moins mobile (jeunes sans permis, personnes ne disposant pas de voitures, personnes âgées) à des coûts d'investissement supportables par les territoires ruraux.

Pour cette mise en place, plusieurs acteurs de la mobilité se sont rassemblés autour d'un consortium appelé ENA - Expérimentation des Navettes Autonomes qui met en place deux expérimentations sur le territoire français : Sofia Antipolis (Région PACA) et Cœur de Brenne (région CVDL).

Le consortium travaille depuis maintenant 2 ans à cette mise en place. Le Département, la Région et d'autres partenaires tel que Mila ou le SDEI 36 accompagnent ce projet techniquement et financièrement. Vous pouvez suivre les avancées de ce projet sur le site dédié :

<https://www.experimentations-navettes-autonomes.fr/> ou <https://www.martizay.fr>

Afin d'informer la population sur le trajet, les modalités et la technologie, et répondre à ses interrogations, des réunions publiques dans les communes traversées par le véhicule seront organisées par les mairies et la Communauté de Communes.

Vous aussi, venez tenter l'expérience.



Réunion publique

Lundi 28 Février à 18h30

Salle des fêtes de Martizay



Conseil Municipal du mardi 19 octobre 2021 à 20h00

Etaients présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. LARDEAU Fabien. Mmes GABRIELE Jacqueline. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle.

Absents Excusés : Mme DOUADY Annie qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé

Mme BRUNEAU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme LIGAULT Isabelle

Mr DUBOIS Eric qui a donné pouvoir à Mr BEAUCOURT Thierry

Le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs eau et assainissement pour 2022 et décide de les augmenter comme suit :

1/ EAU

Location annuelle du compteur :

Ø 15 = 68,00 € HT / an au lieu de de 64,08 € HT

Ø 20 = 71,76 € HT / an au lieu de 67,63 € HT à

Ø 30 = 71,76 € HT / an au lieu de 67,63 € HT à

Prix de l'eau

De 0 à 100 m³ = 0,96 € HT le m³ au lieu de 0,94 € HT le m³

- 100 m³ à 200 m³ = 0,75€ HT le m³ au lieu de à 0,73 € / m³

- Au-dessus de 200 m³ = 0,54 € HT le m³ au lieu de 0,53 € / m³

Ces nouveaux tarifs sont approuvés par 7 voix POUR - 2 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS

2/ ASSAINISSEMENT

Location siphon = 64,10 € HT / an au lieu de 63,47 € HT

Eau assainie = 1,07 € le m³ HT au lieu de 1,06 € HT / m³

Approuvé par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables dont le comptable public n'a pu recouvrer, à savoir : la somme de 6 335,21 € au compte 6542 (créances éteintes) et la somme de 8,13 € au c/6541 (admission en non valeur) sur le budget 2021 du service des eaux .

Il fixe le montant de la redevance à percevoir par la commune pour l'occupation du domaine public routier due par l'opérateur de télécommunications Orange au titre de l'année 2020 soit la somme de 1 992 ,84 €.

Il valide le projet de remplacement et de mise aux normes de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes pour un montant prévisionnel de travaux de 23 633,35 € HT et sollicite du Conseil Départemental de l'Indre, une subvention au titre du FAR Equipement 2022.

Suite à la proposition de la commission communale de la cantine scolaire, le Conseil Municipal décide de recourir au service d'une diététicienne pour apporter une aide à la cantinière pour la conception des repas, en tenant compte de l'équilibre alimentaire, grammages réglementaires suivant les recommandations nutritionnelles du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) et valide le devis de Mme Audrey Martin qui s'élève à 1000 € TTC pour 8 interventions de 2 heures sur la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 juin 2022.

Il valide le projet d'installation de 4 débitmètres de sectorisation sur la partie sud de la Claise dont la réalisation des travaux est prévue sur l'exercice 2022

Il accepte la proposition de mission de conseil à maîtrise d'ouvrage présentée par la Sarl Franck Dupuet à Tours pour un coût de 8 110,00 € HT soit 9 732,00 € TTC

Suite à un état des lieux des installations d'assainissement, il s'avère que le poste de relèvement du bourg nécessite des travaux qui consistent à remplacer les pieds d'assise, le système de guidage des pompes, les colonnes montantes, le panier de dégrillage, les trappes d'accès ainsi que le treuil de manutention et la vérification de la potence. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 13 473,00 € HT soit 16 167,60 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, le projet ainsi que le devis de l'entreprise Marteau à Châtillon sur Indre.

Conseil Municipal du Mardi 14 décembre 2021 à 20h00

Etaients présents: Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. M PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. FOURMAUX Virginie. MM DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle.

Absents excusés : Mme BRUNEAU Sylvie qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David
Mme GABRIELE Jacqueline qui a donné pouvoir à Mme DANVY Françoise
Mr BLANCHET Jean-Michel qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Le Conseil Municipal procède à la révision de l'ensemble des tarifs communaux, consultable à la mairie ou sur le site www.martizay.fr

Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR - 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS approuve le projet de pacte de gouvernance entre la communauté de communes et les communes de son territoire. Ce document a pour but de définir les relations entre les communes et leur intercommunalité et d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'éclairage public, la commune peut bénéficier d'une aide financière complémentaire dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Ces travaux ayant généré un volume de 1794,9 MWhc La société OTC Flow basée à Amsterdam aux Pays Bas se propose de racheter les CEE à la Commune sur la base de 5,90 € HT par MWhc tout compris. La Commune peut donc percevoir la somme de 10 589,91 € HT. Pour finaliser ce dossier, il convient de passer une convention avec la société OTC Flow. A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal approuve les différentes modifications budgétaires à intervenir sur le budget principal.

Le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021.

Le Conseil municipal valide la liste des lauréats au concours communal des maisons fleuries - Année 2021

* Catégorie maisons fleuries

- Mme Yvonne SIMON - 31 rue de la Mardelle
- Mme Maryline MAGISSON - 4 rue Joseph Chichery
- Mme Jeannine FLEURY - 3 rue de la Morinière

* Catégorie jardin entretenu

- Mr et Mme Michel SAUVESTRE - 36 Rue de Verdun
- Mr et Mme Philippe BILLARD - 5 rue de la Cornillère
- Mr et Mme Christian JOUBERT - 2 La Chauvelière

* Catégorie joli trottoir

- Mr Serge RIGOLLET - 26 rue du Stade

* Prix spécial assiduité

- Mme Eléonore RENARD - 26 rue de la Mardelle

Suite à la demande de Mme Nicole Confolant, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour lui accorder un mois supplémentaire de loyer sans bail et à titre gracieux pour lui permettre d'assurer la continuité et la transmission de son local Atout Fer situé au 2 Place de l'Eglise.

EXPOSITION
multimédia et interactive

**Du 27 janvier
au 1er Mars 2022**

**TOUT
LASCAUX**
Pedro Linares / Philippe Pons
Avec Yves Coppens

MEDIATHEQUE MARTIZAY

Visible aux heures d'ouverture

LIVRE MULTIMÉDIA



CARNIVAL

A notre grand regret, pour la deuxième année consécutive, le carnaval n'aura pas lieu.

... municipale
... avec vos vélos fleuris

Départ de l'école à 10h30
10h45 passage devant l'église puis les lotissements.
Retour sur le champ de foire

Contact : 02.54.37.87.86 ou 02.54.39.29.01

IPNS

MARTIZAY (36)

**La journée
du livre**

VENTE D'OCCASION
LIVRES, CD, DVD

DIMANCHE 13 MARS
SALLE DES FÊTES
DE 10H À 17H

RESERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS
02.54.39.29.01 / 02.54.37.87.86

MARDI 15 FEVRIER
à la Médiathèque de Martizay

Atelier créatif

à partir de 6 ans

DE 14H30 À 16H00

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU
02 54 39 29 01 OU 02 54 37 87 86

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 35 - 01/2022 www.martizay.fr